



Bibliothèque Municipale De Lapouyade

Responsable : Laura HARQUIN

Espace Gérard Denoël (derrière la mairie)

25 Ter Avenue de Verdun - 33620 LAPOUYADE

☎ 05 57 49 42 89 / Email : bm.lapouyade@wanadoo.fr

Le catalogue des bibliothèques du réseau est consultable
sur <http://lecturepublique.lacali.fr/>.

Vous pouvez également consulter vos prêts en cours et/ou
réserver un document depuis la rubrique **compte lecteur**
en renseignant votre numéro de carte
(n° d'inscription.....) et votre mot de passe
(les deux premières lettres de votre nom et les deux
premières lettres de votre prénom).

Bibliothèque gratuite et ouverte à tous.
Ouvrages pour enfants et adultes.



Horaires :

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi 15h-18h30
Samedi 14h30-18h

Fiche d'inscription

Adulte

Enfant

(Responsable légal :)

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

☎

Email :

Règlement Bibliothèque Municipale de LAPOUYADE

Généralités :

La bibliothèque municipale est un service public.

C'est un lieu de découverte, de culture, d'information et d'éducation.

Les services de la bibliothèque municipale sont gratuits de manière à encourager l'accès au plus grand nombre.

Un responsable de bibliothèque est disponible pour vous accueillir, vous aider et vous conseiller dans vos recherches.

A l'intérieur des locaux de la bibliothèque, les usagers sont tenus de respecter le calme et le silence nécessaires à tous, et s'engagent à ne pas fumer, ne pas manger ni boire, et ne pas introduire d'animaux.

Inscription :

Il suffit de se présenter à la bibliothèque afin de remplir une fiche d'informations et de signer un règlement.

Remarque : les lecteurs inscrits sont tenus de signaler leur changement de domicile.

Emprunt :

L'emprunt des ouvrages nécessite une inscription auprès du responsable.

Le prêt est gratuit pour tous.

Le lecteur inscrit :

- bénéficie d'un prêt illimité de documents, dans la limite de 2 nouveautés, pour une durée de 4 semaines
- est responsable des ouvrages qu'il emprunte
- s'engage à respecter les conditions de prêt
- devra racheter tout ouvrage perdu ou détérioré sur la base du prix annoncé dans les catalogues d'éditeurs (responsabilité du représentant légal si l'emprunteur a moins de 18 ans)
- ne doit ni écrire ni dessiner sur les ouvrages

Tout manquement aux articles précédents peut entraîner une suspension provisoire de prêt ou une suspension définitive du droit d'emprunter dans certains cas d'abus flagrants.

Conditions d'accès à la bibliothèque :

Les jeunes enfants doivent être accompagnés.

Les enfants mineurs fréquentent la bibliothèque municipale sous la seule responsabilité de leur représentant légal qui veillera au respect du règlement.

Tout usager s'engage à se soumettre au présent règlement.

Je soussigné(e).....

usager de la bibliothèque municipale de Lapouyade

responsable légal de l'utilisateur

certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter (ou le faire respecter) dans sa totalité.

Fait à Lapouyade le/...../..... Signature :

Règlement Bibliothèque Municipale de LAPOUYADE

Généralités :

La bibliothèque municipale est un service public.

C'est un lieu de découverte, de culture, d'information et d'éducation.

Les services de la bibliothèque municipale sont gratuits de manière à encourager l'accès au plus grand nombre.

Un responsable de bibliothèque est disponible pour vous accueillir, vous aider et vous conseiller dans vos recherches.

A l'intérieur des locaux de la bibliothèque, les usagers sont tenus de respecter le calme et le silence nécessaires à tous, et s'engagent à ne pas fumer, ne pas manger ni boire, et ne pas introduire d'animaux.

Inscription :

Il suffit de se présenter à la bibliothèque afin de remplir une fiche d'informations et de signer un règlement.

Remarque : les lecteurs inscrits sont tenus de signaler leur changement de domicile.

Emprunt :

L'emprunt des ouvrages nécessite une inscription auprès du responsable.

Le prêt est gratuit pour tous.

Le lecteur inscrit :

- bénéficie d'un prêt illimité de documents, dans la limite de 2 nouveautés, pour une durée de 4 semaines
- est responsable des ouvrages qu'il emprunte
- s'engage à respecter les conditions de prêt
- devra racheter tout ouvrage perdu ou détérioré sur la base du prix annoncé dans les catalogues d'éditeurs (responsabilité du représentant légal si l'emprunteur a moins de 18 ans)
- ne doit ni écrire ni dessiner sur les ouvrages

Tout manquement aux articles précédents peut entraîner une suspension provisoire de prêt ou une suspension définitive du droit d'emprunter dans certains cas d'abus flagrants.

Conditions d'accès à la bibliothèque :

Les jeunes enfants doivent être accompagnés.

Les enfants mineurs fréquentent la bibliothèque municipale sous la seule responsabilité de leur représentant légal qui veillera au respect du règlement.

Tout usager s'engage à se soumettre au présent règlement.

Je soussigné(e).....

usager de la bibliothèque municipale de Lapouyade

responsable légal de l'utilisateur

certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter (ou le faire respecter) dans sa totalité.

Fait à Lapouyade le/...../..... Signature :